

Saint Etienne, le 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

Vous avez bien voulu attirer notre attention sur le rapport « Vigilance climatique de 26 multinationales françaises ».

Nous vous confirmons que le groupe Casino publie depuis 2018 un plan de vigilance conforme aux dispositions de la loi française du 27 mars 2017. Concernant ses engagements climatiques, le groupe Casino qui publie ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 dans son Document d'Enregistrement Universel a été le premier groupe de distribution en France à avoir fait valider ses objectifs climatiques par le Science based Target sur les scopes 1, 2 et 3 en 2019. Le groupe Casino a pris plusieurs engagements dont celui de réduire de -18% ses émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2025, un objectif atteint, puis de -38% d'ici 2030, un objectif aussi atteint en 2022 (scope 1 et 2). Il présente au sein de son Document d'Enregistrement Universel les principaux risques climatiques identifiés et les actions mises en place, ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 et les leviers d'actions pour les réduire.

Nous tenons à rappeler que la méthodologie utilisée par l'association est de sa responsabilité et répond à ses propres critères qui n'ont pas été discutés avec les entreprises.

Pour en savoir plus :

<https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2023/04/GROUPE-CASINO-URD-2022.pdf> »